

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2011

**Présents** : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET TOFFIN PARROT.

**Absents excusés** :

- Monsieur MESSIO ayant donné procuration à Monsieur POULAIN.
- Monsieur WRZOLCHOL ayant donné procuration à Monsieur COLLETTE.
- Monsieur LAURENT ayant donné procuration à Monsieur BARRUET.
- Monsieur LEHMANN ayant donné procuration à Monsieur BARRUET.
- Monsieur MELLO.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Eric BARRUET.

**Ordre du jour** :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Création poste 2<sup>ème</sup> classe d'adjoint du patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> avril.
- Dossier DGE.
- Défibrillateur.
- Dénomination des allées du cimetière.
- Redevance d'occupation du domaine public.

**Informations diverses** :

- Evolution du SITTEUR.
- Information SPANC.
- Collecte des déchets verts.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité avec les remarques suivantes.

Monsieur PARROT : signale qu'il estime avoir suffisamment argumenté le point sur les peupliers du bout de la rue du Marais, des devis écrits n'ont pas été demandés à des entreprises, il estime donc ne pas avoir eu les moyens de se prononcer »

## **CREATION D'UN POSTE DE 2EME CLASSE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL :**

Monsieur le Maire rappelle que l'Adjoint Principal du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe sera à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, il convient donc de la remplacer.

Il propose d'examiner toutes les possibilités de remplacement dans les fonctions et de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain pour permettre à tous les candidats de postuler. Il est précisé que si les membres du conseil municipal ne souhaitent pas créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, il faudra obligatoirement une personne qui sera titulaire du concours.

Madame THOMAS demande si il ne serait pas possible d'avoir lors des entretiens une personne extérieure à la commune par exemple la directrice de la médiathèque de Pont-Ste-Maxence pour avoir un avis technique.

**Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2011.**

## **DOSSIER D.G.E**

### **DORENAVANT D.E.T.R (Dotation de l'Equipement des Territoires Ruraux) :**

Monsieur COLLETTE rappelle que Suite à l'étude de thermographie l'attention des membres du conseil municipal a été attirée sur certains problèmes, notamment l'étanchéité des terrasses de la salle socio-éducative et de l'école qui est à prévoir. Etant donné le coût de tels travaux, il est proposé dans un premier temps de ne réaliser que la salle socio.

Sur une dépense de 30 000 € T.T.C une subvention de l'ordre de 40% est possible.

Les membres du conseil municipal vote pour le dépôt du dossier à l'unanimité des membres présents.

## **DEFIBRILLATEUR :**

Monsieur TOFFIN signale que suite à la réunion association/sécurité, il est proposé d'acquérir un appareil pour la salle socio-éducative et de former un minimum de personnes susceptibles d'utiliser ce type d'appareil.

Il est également proposé de subventionner à hauteur de 50% l'acquisition par le football d'un deuxième appareil.

Monsieur BARRUET indique le coût d'une telle acquisition à savoir 1 500 € sans alarme ou 1 800 € avec alarme.

Il précise que dans le cadre du groupement de commandes de la CCPOH une enquête des besoins a été lancée auprès des communes

Les membres du conseil municipal décident l'acquisition du matériel proposé ainsi que la formation.

Madame VERCRUYSSSE informe les membres du conseil municipal que le CCAS financera la formation de 8 personnes (1 responsable de chaque association, 1 personnel technique école et cantine).

Monsieur PARROT souhaite que la commune prenne en charge la formation de son personnel de façon à libérer des places prises en charge par le CCAS.

Madame VERCRUYSSÉ répond que la décision a déjà été prise en CCAS sur ces modalités de financement et que le conseil municipal n'est pas habilité à modifier la décision.

Monsieur TOFFIN a contacté Monsieur WRZUCHOL sapeur pompier professionnel à Pont-Sainte-Maxence pour que ce dernier organise une information sur les notions de secours et en particulier sur le défibrillateur, il est en attente d'une réponse.

### **DENOMINATION DES ALLEES DU CIMETIERE :**

Le plan ainsi que les propositions de noms d'allées sont distribués aux membres du conseil municipal.

Madame BOURSIER prend la parole et signale que deux propositions sont faites concernant des noms d'allées dans le nouveau et dans l'ancien cimetière.

Il s'agit d'une première démarche qui permet de se repérer plus facilement et de récupérer les tombes abandonnées.

Monsieur PARROT souhaite que la commission cimetière se réunisse pour pouvoir en débattre.

S'agissant d'une décision mineure, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter le nom des allées

**Vote pour à l'unanimité sauf Monsieur PARROT** qui maintient que la commission doit être consultée.

Madame THOMAS souhaite que la date de la prochaine commission soit fixée, la date du 11 mars prochain est retenue.

Vote pour les noms de fleurs. : 11.

Contre : 1 M..PARROT.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. :**

Monsieur le Maire signale que la SICAE (pour 153 €), gaz de France et autres prestataires seraient redevables d'une taxe d'occupation du domaine public,

**Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité des membres présents.**

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **SITTEUR :**

Monsieur POULAIN fait un compte rendu et signale que le SITTEUR devrait prendre en charge le transport des eaux usées qui sera réparti sur les factures des usagers concernés. Les statuts seront revus et proposés à tous les conseils municipaux.

La création d'un nouveau syndicat n'est donc plus nécessaire.

#### **INFO SUR LE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :**

Madame THOMAS rappelle que le rôle de ce service est de vérifier les installations d'assainissement individuel et de proposer des solutions suivant l'étude faite.

Le cabinet d'étude retenu est Véolia. .

La mission confiée au prestataire devra être terminée fin 2012, pour notre commune, deux habitations sont concernées et devront se mettre en conformité dans un délai de 4 ans à compter de 2012.

### **COLLECTE DES DECHETS VERTS :**

Pour notre commune, la collecte aura lieu le lundi .à partir du 1<sup>er</sup> avril tous les 15 jours, les riverains seront prévenus par une information communale et intercommunale.  
Parallèlement, une réunion d'information aura lieu sur l'utilisation des **composteurs**.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une **recyclerie** ouvrira ses portes à Villers-Saint-Paul les 2 et 8 mars.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une démonstration du broyeur aura lieu début mars.

### **Course cycliste :**

Monsieur BARRUET rappelle qu'en partenariat avec le Cyclo-Club de Nogent sur Oise l'organisation du championnat Départemental des écoles de cyclisme aura lieu le jeudi 2 juin prochain. Les associations locales Sports et Loisirs ainsi que les Mésanges seront également partenaires de cette manifestation qui se déroulera sur la journée.

### **TRAVAUX :**

Les **travaux de la RD 10** ont commencé ce matin.

Les **travaux de la salle des loisirs** sont terminés (faux plafond, peinture et éclairage).

Madame VERCRUYSSSE informe les membres du conseil municipal que la CCPOH l'a informé d'une augmentation de l'impression du **SML**. Le coût est multiplié par deux soit 321,50 € pour le tirage de 600 exemplaires.

Monsieur TOFFIN rappelle que Monsieur MESSIO devait contacter l'UTD de St-Just-en-Chaussée concernant le dysfonctionnement des **feux de la RD 1017** et la signalisation qui n'est pas adéquate.

La séance est levée à 23 h 00.